

LES ENJEUX DU NOUVEAU SCoT :

Trouver le bon équilibre entre développement urbain et maintien de l'activité agricole



© Franck Prével



Le diagnostic agricole et foncier, lancé par la Cara dans le cadre de l'élaboration du SCoT*, livre ses résultats. À partir de ce diagnostic, les élus communautaires ont pu travailler ensemble et cerner les nouveaux enjeux du territoire. Des réunions publiques et une exposition, programmées à partir de cet automne, permettront aux habitants de participer à la construction du projet de territoire de demain.

Dans le cadre de la rédaction du nouveau SCoT, le Pôle aménagement, urbanisme et mobilité de la Cara a réceptionné une étude complémentaire, concernant les secteurs agricoles et forestiers de notre territoire. « Le SCoT de 2007 abordait l'agriculture comme du paysage et non comme une activité économique en tant que telle », souligne Francis Herbert vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et urbanisme réglementaire, « alors que 50 % de notre territoire est consacré aux terres agricoles ». L'agriculture est en effet une composante importante du territoire avec près de 560 exploitations comptabilisées en 2010 et composée de grandes cultures, d'une viticulture dynamique et d'une polyculture abondante soutenue par une distribution en circuits courts et sans oublier, en saison estivale, la présence d'un agrotourisme porteur. S'ajoutent à ce constat les

nouvelles préoccupations autour de l'environnement. « Dans les SCoT la législation nous oblige désormais à effectuer un bilan de la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers consommés durant les dix dernières années. »

LE SCoT DANS LE PAYSAGE RÉGLEMENTAIRE FRANÇAIS

Le *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été créé dans le cadre de la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 et repris par les lois « Grenelle ». Cette loi prescrit que toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants doivent constituer un SCoT avec les communes situées dans son périmètre.



© Antoine Bigot

« LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU SECTEUR ET AVEC NOS ÉLUS FAIT RESSORTIR CINQ PRINCIPAUX ENJEUX. »

Les réunions de travail - animées par la Cara - avec les exploitants agricoles et les élus communautaires, ont permis de dégager cinq axes prioritaires. À savoir : préserver le foncier agricole, maintenir les conditions de viabilité des exploitations, valoriser les services rendus par l'agriculture, optimiser la gestion de l'eau et garantir la multifonctionnalité de la forêt.

VILLE ET CAMPAGNE IMBRIQUÉES

La réflexion menée à l'échelle communautaire a aussi pour but de guider les élus dans leur projet local de territoire. « Le développement urbain et le maintien de l'activité agricole sont deux choses conciliables. La réflexion ne doit pas porter uniquement sur le foncier, mais elle est aussi liée à un contexte plus général et à d'autres échelles, telles que la PAC (politique agricole commune), l'irrigation, le déplacement des engins agricoles... Contrairement au SCoT de 2007, l'approche du nouveau SCoT est transversale et globale. Il n'y a plus de dichotomie entre ville et campagne. Tout est imbriqué. Aujourd'hui, on peut habiter une petite commune rurale et aller travailler à Royan ; faire du sport et ses achats à Saujon, prendre son pain dans un commerce de proximité, acheter ses légumes à la ferme d'à côté... Il faut pouvoir croiser toutes les données. Nous accompagnons les élus dans ce sens. »

LES HABITANTS SONT INVITÉS À SE PRONONCER SUR LE SCoT

L'élaboration du SCoT prévoit une phase de concertation avec la population du territoire. Des réunions publiques permettront à chacun de prendre connaissance du projet de territoire (le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT) afin de coconstruire cet outil sur la base des remarques et commentaires de chacun.

Ces réunions se tiendront :

- vendredi 4 novembre 19h à la Cara
- lundi 7 novembre à 19h à Cozes, au Logis de Sorlut
- mardi 8 novembre à 19h à La Tremblade, au foyer d'animation culturelle
- mercredi 9 novembre à 19h à Saujon, salle Salicorne

Il sera aussi possible d'intervenir via le site internet de la CARA ou en se rendant au siège de la Cara. Les documents et recueils y sont disponibles tout au long de la période de concertation.

Pas d'inscription préalable, ouvert à tous